PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

5 DÉCEMBRE 2022

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission l'énergie, du climat et de la mobilité

par

M. Bierin

5e session de la XIe législature
* Voir Doc. **1135** (2022-2023) – Nos 1, 1*bis* à 3 – Annexes 4 à 4*ter*
CRIC (2022-2023) – N° 63
CRAC (2022-2023) – N° 63

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Exposé de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures 4

IV. Exposé de M. De Kock, auditeur adjoint à la Cour des comptes 6

V. Réponse de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures aux observations de la Cour de comptes 7

VI. Discussion générale 8

VII. Vote 22

VIII. Rapport 22

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

– le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3YegXJp.

– le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3PgFs4F.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/3PgFs4F.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a examiné le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) – N^{os} 1 à 1*bis* – Annexes 4 à 4*ter*).

I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures évolue, au niveau des recettes, de 211 281 milliers d'euros au budget 2022 à 413 827 milliers d'euros en 2023.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

– pour l'initial 2022 : de 1 621 274 000 euros en moyens d'engagement et 1 548 204 000 euros en moyens de paiement;

– pour l'initial 2023 : de 1 969 035 euros en moyens d'engagement et 1 870 838 euros en moyens de paiement.

Par 8 voix contre 2, votre Commission recommande à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.

II. PROCÉDURE

En date du 14 novembre 2022, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) – N° 1) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) – N^{os} 1 et 1*bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures (Doc. 1134/1135 (2022-2023) – N° 1 – Annexes 4 à 4*ter*).

Les projets de décret contenant le budget des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ont été envoyés en Commission du budget et des infrastructures sportives le 25 novembre 2022.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 2 décembre 2022, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur les budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134/1135 (2022-2023) – N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 5 décembre 2022 pour examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) – N^{os} 1 et 1*bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures (Doc. 1134/1135 (2022-2023) – N° 1 – Annexes 4 à 4*ter*).

Ont participé aux travaux : MM. Bierin (Rapporteur), Crucke, Douette, Florent, Fontaine, Frédéric, Hermant (Président), Matagne (Art. 47.3), Mme Mathieux.

Ont assisté aux travaux : MM. Heyvaert, Schonbrodt.
M. De Kock, auditeur adjoint à la Cour des comptes.
M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.

III. EXPOSÉ DE M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES

M. le Ministre rappelle les objectifs du Gouvernement pour la législature en matière climatique prévoyant d'atteindre une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Ce plan est en cours d'adoption par le Gouvernement après toutes les étapes préparatoires et il s'agit d'un plan transversal qu'il juge très important pour ses compétences. L'action dans le cadre des autres compétences dont il la charge est en lien avec l'atteinte de cet objectif climatique.

Il indique que dans le domaine de l'énergie, est fixé un objectif très important de révision du rythme de rénovation du bâti et d'efficacité énergétique et des budgets importants sont prévus à cet effet, notamment au travers le déploiement des énergies renouvelables. Il estime que ces différents éléments sont très impactant pour l'atteinte de l'objectif climatique notamment dans le contexte de crise énergétique.

Au niveau de la mobilité et des infrastructures, il considère que les objectifs poursuivis sont cohérents, en particulier concernant la réorientation d'investissements.

Il souligne les crises très importantes que rencontre la Wallonie que sont la crise sanitaire de la Covid-19, les inondations et le prix de l'énergie. Il y a eu une traduction de ces situations dans le programme du Gouvernement, mais aussi dans les impacts budgétaires. D'une manière générale pour d'année 2023, un solde brut à financer de 3,132 milliards d'euros est dégagé, soit presque un milliard d'euros de moins que l'année passée. Il précise qu'un travail très important a été mené par le Gouvernement pour maîtriser l'ensemble des dépenses.

Face à ce solde brut à financer, il indique que différentes corrections en lien avec le système européen des comptes (SEC) ou les identifications de types de dépenses en fonction des crises ont été nécessaires.

Dans ce contexte, des efforts structurels ont dû être mis en oeuvre par le Gouvernement depuis l'année 2022. Dans ce cadre, le Gouvernement a poursuivi son objectif d'efforts structurels de 150 millions d'euros chaque année à réaliser pour maîtriser la situation de la Wallonie à long terme. Il est précisé que pour l'année 2023, à nouveau, une série d'efforts structurels ont été identifiés : 22,5 millions d'euros sur les 250 millions de l'ensemble du Gouvernement pour ce qui concerne ses compétences.

Il déclare que des étapes successives au cours de la législature ont été suivies ainsi que le Plan de relance de la Wallonie, avec un plan d'investissement très conséquent fortement soutenu par le niveau européen, dont une partie a été décidée lors de la constitution du Gouvernement. Il insiste sur le fait qu'a été créé l'axe 6 du Plan de relance pour prendre en compte les conséquences des inondations, en particulier la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés.

Il relève que des ressources importantes sont mobilisées en termes d'investissement, même si ces derniers ont évolué au fil de la situation et ont été, pour partie, réorientés.

Pour ce qui concerne en particulier le Plan de relance de la Wallonie, 720 millions d'euros sont prévus en crédits d'engagement en 2023. Il estime que cela est très impactant en termes de projet et de réalisation, en plus des budgets classiques, sur une totalité pour le Gouvernement de 2,27 milliards d'euros en 2023. Cela concerne, dans ses attributions, principalement :

– la mobilité verte, durable et collective pour 159 millions d'euros;

– la production et le stockage d'énergie propre et renouvelable pour 194 millions d'euros;

– la rénovation et l'optimisation énergétiques pour 225 millions d'euros.

Il souligne qu'en matière climatique, le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) est un plan d'ampleur transversal qui permettra de mener une phase de consultation avant l'adoption finale qui doit avoir lieu en mars 2023 pour tenir compte du calendrier belge et européen. Ce plan sera très structurant et impactant pour les émissions de gaz à effet de serre et prévoit une série de politiques, non seulement pour la fin de la présente législature, mais surtout pour les deux législatures suivantes jusqu'à 2030, avec aussi un mécanisme de gouvernance, de suivi année après année, des résultats que les différentes actions auront permis d'atteindre.

Au-delà de ce plan, il indique que des budgets classiques sont prévus en matière climatique au travers le financement de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC) pour 10 millions d'euros ainsi que des fonds Bas carbone et Résilience et Kyoto qui permet d'accueillir des fonds très importants en provenance de la vente des mises aux enchères de quotas de dioxyde de carbone (CO_2) déterminés par le *burden sharing* belge pour lequel un accord partiel a été conclu ayant permis d'obtenir, au total, 267 millions d'euros pour la Wallonie.

Pour l'exercice 2023, il souligne que sont prévus 200 millions d'euros de dépenses sur le fonds Kyoto dont 76,62 millions d'euros hors code 8, le solde en code 8, et qui concerne classiquement différentes politiques hébergées sur le fonds Kyoto, à savoir l'efficacité énergétique des entreprises, les gaz à effet de serre fluorés, le soutien aux investissements renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, le financement climatique international, le soutien à la

rénovation énergétique ou encore le financement de la Politique locale Énergie Climat (POLLEC).

Concernant le financement climatique international, est observée une trajectoire d'augmentation qui se traduit, à l'échelle belge, en particulier au niveau wallon, en 2023, par un budget total de 14,5 millions d'euros.

À propos de la compétence énergétique, il insiste sur le fait que les mesures sociales relèvent surtout de la compétence de l'Autorité fédérale pour lesquelles des interventions directes de la Wallonie sont prévues à la fois au travers d'instruments spécifiques existants, comme les primes ménage à revenu modeste (MEBAR) et autres, également de la mise en place du statut de client protégé conjoncturel et de l'interdiction de coupures via le décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33*bis*/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33*bis*/3 et 33*bis*/4.

Il estime qu'il est urgent de mettre en oeuvre les mesures relatives à l'efficacité énergétique pour diminuer l'impact sur les coûts publics et factures individuelles de la consommation énergétique, et aussi pour faciliter l'atteinte progressivement de l'autonomie énergétique et la sortie des énergies fossiles.

Il déclare que des mesures sont déjà implémentées, notamment concernant les plateformes de rénovation permettant de donner aux citoyens des informations et de les accompagner ainsi que la mise en oeuvre de projets de rénovation. Pour ce qui concerne les bâtiments publics, il souligne le lancement de la deuxième vague de l'appel de Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA).

Au niveau des entreprises, il indique que les accords de branche de deuxième génération ont été réévalués pour permettre la préparation des accords de branche de troisième génération qui vont démarrer à partir de 2024. Les budgets ont été renforcés notamment concernant les dispositifs Écopack et Rénopack liés à la Société wallonne du crédit social et la Société wallonne du logement. Il rappelle que l'obligation d'audit pour une série de primes a été supprimée et qu'il prévu d'augmenter, pour les prochains mois et de manière importante, les primes existantes, les budgets disponibles pour ce faire et aussi les plafonds accessibles via les primes sur les factures des ménages. Cela s'ajoute aussi à des mesures de sobriété collective qui ont été mises en oeuvre, des circulaires vers les administrations, d'exemplarité des pouvoirs publics et aussi d'éclairages routiers et autoroutiers.

Il déclare qu'en matière d'énergie renouvelable, un travail important a pu être mené au travers de la « pax eolienica », c'est-à-dire un principe de soutien au développement de l'énergie éolienne, comme annoncé par la Déclaration de politique régionale 2019-2024 et, par conséquent, une modification du cadre de référence est prévue. Il assure par ailleurs que le déploiement des communautés d'énergie renouvelable est soutenu puisque le système complet sera disponible début 2023.

Il insiste sur le fait qu'il a été décidé de rehausser la limite maximale de puissance des petites installations photovoltaïques jusqu'à 20 kilovoltampères et de déployer dans toutes les structures et les infrastructures publiques régionales de photovoltaïque sur les bâtiments, sur les terrains et les infrastructures.

Il mentionne aussi la révision des enveloppes de certificats verts et différentes mesures de soutien à la création de réseaux de chaleur permettant de tendre vers un équilibre énergétique global ainsi que le développement de la biométhanisation.

Pour ce qui concerne le soutien au déploiement des bornes de rechargement, une nouvelle méthodologie tarifaire devra permettre de faciliter la concrétisation de la transition au moindre coût, notamment en déplaçant de manière importante un certain nombre de consommations.

En matière de mobilité, le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux de transfert modal et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que prévu par la Déclaration de politique régionale 2019-2024 et la Stratégie régionale de mobilité. La volonté est de proposer des alternatives à la voiture individuelle, que ce soit en termes de mobilité douce, de transports en commun et d'intermodalité.

L'intervenant précise que dans ce contexte, le Plan Infrastructures et Mobilité pour tous 2020-2026 (PIMPT), pour lequel 345 millions d'euros sont prévus en 2023, porte sur la politique cyclable, les investissements spécifiques de transport en commun et l'intermodalité. De plus, des budgets ont été ajoutés et réorientés à la suite des inondations pour permettre la reconstruction d'un certain nombre d'infrastructures.

Pour ce qui concerne la politique cyclable, l'appel à projets Wallonie Cyclable (WaCy) a été lancé en 2021 ainsi que le droit de tirage WaCy « mobipôles » pour lequel une programmation est prévue de 2022 à 2024 avec un montant global de 210 millions d'euros.

Il indique qu'est également prévue la poursuite du mécanisme des primes Vélo, de la mise en oeuvre des nouveaux corridors vélos et des investissements sur le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL) ainsi qu'un plan d'action Vélo adopté par le Gouvernement avec différentes actions qui ont déjà pu être mises en oeuvre. Au total, presque 100 millions d'euros sont affectés au vélo uniquement sur l'année 2023.

Pour ce qui concerne les transports publics, il est prévu en 2023 de respecter le contrat de service public de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), avec une indexation de 51 millions d'euros eu égard à la situation. Il considère que respecter le contrat de service public n'est pas une mince affaire puisque l'OTW a dû être soutenu compte tenu des pertes de recettes liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Sont prévus en 2023 des moyens supplémentaires liés à l'indexation et en vue de l'augmentation de l'offre et pour la gratuité. Il affirme donc qu'un réinvestissement très important dans les transports publics est effectué au travers du Plan de relance. L'orateur insiste sur le fait que 30 mil-

lions d'euros sont affectés au financement pour le renforcement de l'offre et 22 millions d'euros spécifiquement pour la gratuité progressive des transports en commun, complétés par 15 millions d'euros supplémentaires via le Plan de relance de la Wallonie, plus 48,77 millions d'euros du Plan de relance également pour l'offre et le verdissement de la flotte et le déploiement des lignes express avec 28 lignes express au travers de la Wallonie qui rencontrent un succès assez important. Il souligne par ailleurs qu'au travers du Plan de relance, des travaux très importants sont prévus concernant les bus à haut de niveau de service (BHNS) de Mons, l'extension du tram de Liège, l'extension du métro léger de Charleroi et d'autres BHNS.

Il indique que sont prévus des investissements spécifiques en termes d'intermodalité, notamment via le droit de tirage WaCy Mobipôles financé à hauteur 210 millions d'euros pour 2023 et 46 millions d'euros sont affectés en matière d'intermodalité et touchent toutes les communes et avec également une part importante pour les projets cyclables.

Il déclare que la volonté est que les différents investissements d'infrastructures au travers la politique cyclable, les transports en commun et l'infrastructure routière s'interconnectent pour pouvoir permettre de l'intermodalité.

Il déclare que investissements spécifiques sont prévus pour financer les infrastructures fluviales et portuaires afin de faciliter le transport de marchandises et d'améliorer le réseau hydraulique. Il s'agit d'investissements qui ont un impact important et des actions visant à déployer ce transfert modal au niveau du transport de marchandises avec des objectifs ambitieux d'ici 2030 et dans lesquels les entreprises et les acteurs s'impliquent de manière importante.

En lien avec le Plan de relance de la Wallonie, sont prévus différents projets tels que la végétalisation des villes, un appel à projets vers les communes de 30 millions d'euros, l'extension d'UREBA, l'alliance Climat-Emploi-Rénovation et le déploiement de la stratégie pour l'efficacité énergétique, la massification de l'isolation des bâtiments privés et l'optimalisation de la distribution d'énergie.

Par ailleurs, des moyens conséquents sont consacrés à la mise en oeuvre du projet POLLEC, du soutien aux communes dans le déploiement de la mobilité active et de l'intermodalité et notamment via le droit de tirage WaCy Mobipôles.

Il conclut son exposé en soulignant que le Gouvernement entend poursuivre et amplifier la concrétisation des plans d'actions mis en oeuvre depuis le début de la législature.

IV. EXPOSÉ DE M. DE KOCK, AUDITEUR ADJOINT À LA COUR DES COMPTES

M. De Kock souligne qu'au sein du programme 11 de la division organique 14, est observée une diminution de 26 millions d'euros en crédits d'engagement et de 12,2 millions d'euros en crédit de liquidation concernant l'article de base (AB) 73.07. Il précise que le montant des crédits d'engagement atteignant 14 millions d'euros ne comprend pas les sommes qui seront nécessaires à la réalisation de la programmation 2023-2027 du réseau Seine-Escaut et que l'administration régionale évalue les crédits nécessaires pour cette programmation, relative à la construction de 4 écluses, à 147 millions d'euros. Il insiste sur le fait que conformément au calendrier fixé par l'Union européenne, le dossier de candidature au cofinancement pour ce projet doit être déposé pour janvier 2023 et la réponse de l'Union européenne est attendue pour juillet 2023.

L'intervenant indique que concernant le Fonds Kyoto, la Cour observe que la prévision des recettes provient de la mise aux enchères des quotas d'émissions de gaz à effet de serre à concurrence de 267,5 millions d'euros. Cette prévision se base sur l'estimation des recettes, entre 180 et 200 millions d'euros, réalisée par la Cellule d'informations financières. L'estimation de 200 millions d'euros retenue a été majorée d'un montant évalué à 67 millions d'euros correspondant, à concurrence de 40 millions d'euros, aux recettes complémentaires relatives aux années 2021 et 2022 et, à concurrence de 27 millions d'euros, à la rétrocession des montants retenus par l'Autorité fédérale dans le cadre de la cotisation de responsabilisation en lien avec le Climat. La Cour observe que cette dernière prévision de recettes s'avère, à ce stade, hypothétique puisque le nouvel accord de coopération portant sur les années 2023 et suivantes n'a pas encore été conclu et que cette recette est incertaine. En outre, les recettes complémentaires relatives aux années 2021 et 2022, même si elles sont perçues en 2023, devront être rattachées aux années auxquelles elles se rapportent.

La Cour des comptes fait également remarquer qu'aux recettes qui seront versées sur le Fonds en 2023 s'ajoutent celles déjà versées depuis 2016 et qui n'ont été qu'assez peu utilisées. Les recettes inutilisées ont alimenté le solde du Fonds, qui devrait atteindre 446,2 millions d'euros dans l'optique des engagements et 493,6 millions d'euros dans l'optique des liquidations, au 31 décembre 2023. Les dépenses prévues au projet de budget 2023 s'élèvent à 200 millions d'euros, tant en engagement qu'en liquidation. Dans la mesure où ces dépenses sont neutralisées à concurrence de 123,4 millions d'euros dans le calcul du solde de financement 2023, la Cour en conclut que des dépenses sont autorisées sur ce fonds à hauteur de 76,6 millions en 2023.

Pour ce qui concerne la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO), l'orateur déclare que la Cour des comptes a observé que le montant total des crédits de liquidation relatifs aux missions confiées à la société dans le cadre des conventions de péage et de gestion des sites éclusiers prévu à l'article de base 12.01 du projet de budget initial 2023 de la Région correspond aux montants prévus au budget des recettes de la SOFICO. La Cour observe toutefois que le montant mentionné au budget des recettes de la SOFICO intègre un montant de 21,1 millions d'euros qui correspond au montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur ces prestations à reverser au Trésor. S'agissant d'une opération pour compte de tiers, ce montant ne constitue pas une recette dans le chef de la SOFICO.

Par ailleurs, la Cour des comptes observe également que le budget initial 2023 de la Région ne prévoit pas les crédits nécessaires à la liquidation de la troisième tranche de subvention de 10,53 millions d'euros pour la participation de la SOFICO au projet « Bus à haut niveau de service » (BHNS) de Charleroi. Ce montant n'est pas repris au budget des recettes de la SOFICO. La Cour souligne toutefois que ce projet n'a actuellement pas encore enregistré de dépenses significatives dans le chef de la SOFICO. Il est relevé que les recettes en provenance du prélèvement kilométrique sont estimées à environ 301,1 millions d'euros, contre 276,6 millions d'euros au budget ajusté 2022, au budget de la SOFICO à la suite principalement de l'indexation des tarifs d'environ 9% à partir du 1er janvier 2023.

Le budget initial 2023 de la SOFICO reprend également en recettes et dépenses en capital un montant de 39,1 millions d'euros pour la relance et les inondations. La Cour observe qu'aucun crédit de liquidation spécifique ne figure actuellement au budget initial des dépenses 2023 de la Région pour couvrir ces dépenses. La Cour présume que leur financement s'effectuera depuis les crédits de liquidation de la provision dédiée au Plan de relance de la Wallonie. Il est souligné que la SOFICO dispose de recettes relativement stables et régulières principalement issues de la gestion de son réseau autoroutier et routier et que ces recettes devraient lui permettre d'assurer l'entretien et les investissements nécessaires au développement de ses infrastructures.

Globalement, le budget initial 2023 de la SOFICO prévoit des dépenses d'investissements d'un montant total d'environ 270,4 millions d'euros, dont 182,9 millions d'euros pour le réseau structurant. Ces dépenses ont été estimées sur la base d'une norme de révision des prix portée à 20%. Enfin, il est observé que les dépenses en matière énergétique doivent être réévaluées dans le cadre de l'ajustement du budget pour l'année 2023 sur la base des nouveaux tarifs applicables à partir du 1er janvier 2023, des économies d'énergie réalisées à la suite de la modernisation de l'éclairage public ainsi que des mesures décidées par le Gouvernement en matière d'éclairage public.

L'intervenant déclare pour ce qui concerne l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), dont l'objectif en lien avec le système européen des comptes (SEC) pour l'année 2023 a été fixé à moins 57,5 millions d'euros, que les subventions wallonnes couvrent, pour la plupart, uniquement les charges d'amortissement alors que les investissements réalisés par l'OTW se répercutent entièrement dès la première année sur son solde SEC. En outre, il est souligné que l'OTW a été invité à contribuer à hauteur de 21 millions d'euros à l'opération exceptionnelle de trésorerie.

V. RÉPONSE DE M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. le Ministre souligne que ce qui concerne le fonds Kyoto, dans l'attente d'une avancée sur le *burden sharing* et en suite des dernières discussions, un accord partiel a été trouvé pour les années 2021 et 2022. Cela se reflète dans les recettes inscrites au budget 2023 puisque sont prévus 267 millions d'euros, dont 200 millions d'euros pour l'année 2023. Il indique que concernant la ventilation des 67 millions d'euros complémentaires, la somme *in fine* récupérée via un accord de coopération qui a été adoptée en comité de concertation (CODECO), en première lecture, le mercredi 30 novembre, est de 37 millions d'euros pour la Wallonie. Elle n'est donc plus hypothétique.

Il déclare que l'utilisation historique du fonds a été limitée et en 2019 et 2020, ce faible taux était imputable à la limitation de l'usage du fonds. Cela avait été décidé dans le cadre d'un mécanisme de contrôle des trajectoires budgétaires qui n'est pas incompatible avec les règles d'usage.

L'intervenant précise qu'en 2021, la programmation a été établie sur le volume des recettes attendues, puisqu'il y a toujours une certaine incertitude sur les recettes, à savoir 111 millions d'euros. En 2022, la programmation du fonds Kyoto faisait état des dépenses pour un montant de 171,6 millions d'euros, soit une augmentation par rapport au budget ajusté 2022 de 29,6 millions d'euros, pour venir en aide aux ménages dans le cadre de la crise énergétique en renforçant les mécanismes Écopack et Rénopack. Pour l'année 2023, il est souligné que l'autorisation des dépenses s'élève à 200 millions d'euros ce qui représente une utilisation à 100% des recettes escomptées de l'année 2023. La programmation 2023 sera adoptée en début d'année, dès que la circulaire relative à la programmation des fonds budgétaires sera validée.

Pour ce qui concerne la remarque de la Cour concernant la surestimation du solde système européen des comptes (SEC) de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) de 21,1 millions d'euros en suite de l'inscription en recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à reverser au Trésor, il souligne que par convention depuis un certain nombre d'années, ce solde SEC est établi en tenant compte de la TVA en recettes et en dépenses. De la sorte, les dépenses de la Région sont identiques aux recettes de la SOFICO, TVA comprise, ce qui assure la cohérence dans le traitement des transferts internes. Il insiste sur le fait que les dépenses tiennent comptent de la TVA de sorte à éviter de voir cette charge disparaître puisqu'elle impacte bien les comptes consolidés.

Il indique que le report de versement de la troisième tranche de la subvention de 10,53 millions pour la participation de la SOFICO au projet de bus à haut niveau de service (BHNS) de Charleroi permettra de soulager temporairement la trésorerie wallonne.

Il remarque qu'au niveau des expropriations de la SOFICO, la procédure pour la comptabilisation des recettes et dépenses des expropriations a été revue et sortie du Fonds du trafic routier, ce qui entraîne la création d'un nouvel article de base de recettes et un de dépenses.

Il observe enfin que concernant la provision « Résilience, relance et redéploiement », une partie des crédits a été transférée vers les articles de base spécifiques selon les projets définis en vue d'assurer une meilleure transparence. Concernant le solde résiduel de la provision, l'affectation exacte des moyens doit encore être validée par le Gouvernement en lien avec l'opérationnalisation des projets.

VI. DISCUSSION GÉNÉRALE

QUESTIONS ADRESSÉES A LA COUR DES COMPTES

1. Questions et observations des membres

M. Matagne relève que dans ses observations, la Cour a estimé que s'il est fait abstraction des dépenses exceptionnelles liées aux inondations, à la crise sanitaire, à la relance, à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique, les dépenses au budget initial 2023 s'établiraient à environ 17,6 milliards d'euros, contre 13,9 milliards d'euros en 2019. De plus, la Cour considère que la croissance des dépenses entre 2019 et le budget initial 2023 serait alors de l'ordre de 26,2%, soit une croissance endogène moyenne annuelle de 5,99%, contre 3,04% pour la période 2015-2019. La Cour des comptes observe dès lors que la croissance endogène des dépenses, hors dépenses exceptionnelles s'accélère.

Il demande si M. De Kock peut confirmer que depuis 2019, les dépenses, hors dépenses exceptionnelles, ont bel et bien augmenté de 3,5 milliards d'euros.

Il souligne que la Cour a relevé que globalement, les provisions comptabilisées sur les programmes 08 et 11 s'élèvent à 12,18% du projet de budget total 2023 pour les crédits d'engagement et à 8,74% des crédits de liquidation. Il comprend que cela signifie que plus de 10% du budget ne sont pas identifiés par des articles budgétaires propres. Il souhaite connaître la position de la Cour à ce sujet et demande si cela est particulièrement élevé par rapport aux autres années.

Il lui semble également que la Cour a estimé que les budgets étaient insuffisants par rapport au plan 2023-2027 concernant le financement du réseau transeuropéen. Il demande si cela pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs fixés.

M. Schonbrodt remarque que la Cour a considéré que le Gouvernement estime pouvoir corriger le solde évoqué par M. Matagne par la neutralisation des dépenses, dont 430 millions d'euros dans l'énergie et qu'il n'y a pas un accord préalable de l'Union européenne pour cette neutralisation-là. Il demande donc si, à ce stade, les crédits prévus sont virtuels et si une validation européenne est nécessaire ou s'il on peut considérer que les crédits sont autorisés.

M. Crucke comprend, concernant la liaison Seine-Escaut, que les moyens nécessaires à la réalisation des ouvrages d'art pour 2023 ne seraient pas identifiés. Il souhaite savoir, si tel est le cas, à quelle hauteur ces moyens ne sont pas identifiés et s'ils pourraient l'être utlétrieurement.

2. Réponses de la Cour des comptes

M. De Kock confirme ce que la Cour indique dans ses observations concernant les premières questions qui lui sont adressées.

Il propose aux membres de répondre plus précisément par écrit ultérieurement à leurs interrogations.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Questions et observations des membres

M. Florent souligne que dès l'introduction, le Plan de relance de la Wallonie (PRW) est présenté dans ses six axes stratégiques et que l'année 2023 sera celle du renforcement de sa mise en oeuvre. Il s'en réjouit car il vise des investissements importants en vue de la résilience, du développement durable et de la transition. Il précise que sont également prévus des budgets pour des réparations en suite des inondations de juillet 2021 et pour poursuivre le soutien aux victimes de ces inondations.

Il remarque qu'à l'horizon 2027, un budget total de 7,6 milliards d'euros est prévu et pour l'année 2023 et que dans les compétences de M. le Ministre, sont prévus :

– 100 millions d'euros pour le développement d'alternatives à la voiture individuelle en termes de transports en commun, de parkings relais (P+R) et d'intermodalité;

– 30 millions d'euros pour la politique cyclable;

– 25 millions d'euros pour le transport de marchandises;

– 170 millions d'euros pour l'alliance emploi-isolation.

Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que des montants prévus dans le cadre du PRW et que d'autres moyens sont affectés. Pour ce qui concerne la politique cyclable, 100 millions d'euros sont prévus en 2023.

Il souligne également l'importance du soutien à l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) au travers :

– de l'intervention financière de la Région pour la couverture des charges d'exploitation de l'OTW qui augmente de 51 millions d'euros;

– de l'augmentation spécifique pour l'amélioration de l'offre, qui est une politique clé, de 4,7 millions d'euros;

– d'une participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW augmentée de 41 millions d'euros;

– de la subvention de l'OTW pour la réalisation du Plan Mobilité et Infrastructures pour tous (PMIPT).

Il précise que cela représente une augmentation de 73 millions d'euros pour 2023 pour l'OTW et en conclut que la Région veille à développer la mobilité partagée et maintient sa volonté d'assurer la gratuité des transports en commun (TEC).

Il assure être conscient qu'il y a des défis liés à ces investissements concernant l'OTW, tels que l'opérationnalisation des nouvelles lignes, l'augmentation de l'amplitude horaire sur des lignes existantes malgré la pénurie de chauffeurs.

Toujours concernant la Mobilité, il souligne le financement :

– du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) à hauteur de 46 millions d'euros;

– du Plan Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL) à hauteur de 8 millions d'euros;

– du PMIPT à hauteur de 26 millions d'euros;

– du PWR à hauteur de 18 millions d'euros.

Il relève que la somme de ces montants atteint 99 millions d'euros et que cela représente un investissement pour chaque Wallon en 2023 de 27 euros en matière cyclable.

En matière énergétique, il souligne que sont prévus 419 millions d'investissements permettant notamment l'extension de la Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA) et de l'Alliance Climat Emploi Rénovation, la stimulation et la massification des bâtiments privés et l'optimisation de la distribution de l'énergie. Il y voit une attention importante à la rénovation du bâti wallon ainsi que souhaité par l'association sans but lucratif Coalition Climat.

Concernant le développement des communautés d'énergies renouvelables, il lui semble que des arrêtés d'exécution devaient être adoptés début 2023 et souligne qu'un montant de 181 millions d'euros est prévu pour financer ce déploiement ainsi que d'autres mesures. Il demande des précisions sur les intentions du Gouvernement à ce sujet.

À propos du Climat, il remarque que le *burden sharing* a permis de dégager 26 millions pour la Wallonie qui sont issus des quotas de CO_2 et que le fonds Kyoto va être davantage mobilisé en 2023 pour soutenir l'efficacité énergétique des entreprises, une politique de réduction des gaz à effets de serre fluorés, l'énergie renouvelable, la lutte contre la précarité énergétique, le financement climatique international et le financement de la Politique locale Énergie Climat (POLLEC) pour les communes. Il souligne qu'en 2023 environ 200 millions d'euros sont prévus dans ce cadre.

Il insiste également sur le fait que la Wallonie a été pionnière dans l'établissement d'un fonds pour les pertes et préjudices.

M. Fontaine souligne que la volonté du Gouvernement est de modifier durablement les modes de déplacement des

Wallons en favorisant les modes de déplacement doux et les transports en commun et en développant des alternatives au transport routier de marchandises, que ce soit par le rail ou par les voies fluviales. Il lui semble que cela nécessite des moyens, investissements et projets. Il estime que la poursuite et le renforcement de la vision Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal (FAST 2030) seront à ce titre essentiels pour atteindre les objectifs wallons en matière de transfert modal et d'émissions de gaz à effet de serre.

Il souligne que 80 millions d'euros sont annuellement consacrés au développement des modes actifs. Dans ce cadre, cela permet le développement d'une infrastructure adaptée à la mobilité active, efficace pour le déplacement au quotidien, et d'adapter les futurs aménagements des voiries au niveau de leur conception est fondamental.

Il relève que pour la période 2022-2024 est prévue une enveloppe de 210 millions destinés aux communes pour réaliser des aménagements cyclables, des aménagements piétons, et des mobipôles. Il considère qu'en établissant les conditions propices à la pratique du vélo au quotidien, les communes pilotes contribueront à rencontrer les objectifs régionaux en matière de développement du vélo utilitaire, à savoir doubler son usage d'ici 2024 et le multiplier par cinq d'ici 2030. Il remarque par ailleurs que 30 millions d'euros sont dégagés en 2023 afin de développer la politique cyclable en Wallonie.

Il demande à M. le Ministre où est la mise en oeuvre du PMIPT et quel est le calendrier suivi. Il souhaite savoir quel est, en décembre 2022, l'état de la réalisation des travaux prévus en début de législature et quel budget sera consacré au PIMPT en 2023.

Il s'interroge également sur l'évolution des dossiers relatifs au PRW et sur le montant transféré depuis la provision *ad hoc*.

Il estime que parallèlement à la mise en oeuvre du PIMPT, développer et renforcer l'offre de transport public, et la rendre plus attractive sont des points essentiels pour développer l'utilisation des transports en commun. Dans ce cadre, des moyens sont prévus relativement au métro de Charleroi et au tram de Liège. Il demande des précisions sur l'état des travaux et souhaite savoir si le calendrier fixé sera respecté. Il s'interroge sur les éventuelles indemnisations prévues pour la Région sur leur hauteur.

L'intervenant fait observer que malgré la trajectoire budgétaire prévue dans le contrat de services publics, l'OTW est confronté à un déficit d'exploitation. Certains estiment que cela est dû au fait qu'au cours des confinements, la population a pris d'autres habitudes en termes de mobilité et que le bus ne leur procure aucun avantage ou que le service ne correspond plus à leurs besoins. Il demande si M. le Ministre entend répondre à cette situation difficile et si un nouveau contrat de service public doit être adopté. Il souhaite savoir s'il est prévu de maintenir une indexation majorée de 1%.

En matière de transport scolaire, il demande quelles mesures ont été prises pour pallier les difficultés liées à la pénurie de main d'oeuvre.

Il s'interroge sur l'impact budgétaire et en termes de fréquentation de la quasi-gratuité des TEC et sur ce que représentent les recettes issues de la vente des titres de transport au sein de l'OTW.

Il demande si M. le Ministre estime qu'il pourrait être utile de réorienter les crédits affectés à la création d'une centrale régionale de mobilité (CRM).

Il souligne enfin que le développement de la voiture électrique est un élément essentiel qui requiert la mise en place d'une d'infrastructure organisée dans un maillage efficace et offrant complémentairement des bornes de recharge lentes et rapides. Il demande à M. le ministre de faire le point sur ce dossier et de préciser les moyens consacrés.

M. Léonard insiste sur le fait que la Région traverse une période très compliquée, que le contexte est plus que difficile et qu'il n'est pas simple de mettre en place des politiques nouvelles.

Il relève que le budget régional renforcé trouve notamment ses sources dans les moyens issus du PRW et dans les recettes issues du marché du carbone, puisque l'accord partiel trouvé avec les entités fédérées et l'État fédéral permet de débloquer et de partager des recettes provenant de la vente des droits d'émission. Il précise que cela permet de financer certaines politiques liées à l'isolation des bâtiments publics et privés via les dispostifs UREBA, Rénopack et Écopack, aux audits énergétiques pour les entreprises privées, à la décarbonation des process industriels, au renforcement des acteurs de première ligne et à la subvention des nouveaux vecteurs énergétiques.

Il considère que cela est important mais il n'y voit pas d'élément nouveau outre le renforcement de politiques existantes.

Il insiste sur les difficultés qu'éprouvent de nombreuses familles en raison de la crise énergétique et pas uniquement les plus fragilisées. À cet égard, il a le sentiment qu'il manque un lien au niveau des mesures proposées par rapport à cette problématique. Il lui semble qu'en période de crise énergétique, la capacité de mobilisation des moyens est plus réduite, car la priorité est de payer les factures d'énergie dont les montants sont disproportionnés, en ce compris pour la classe moyenne, même la classe moyenne supérieure.

Il ne conteste pas le caractère volontariste du budget régional et du Gouvernement en matière de transition climatique mais il ne souhaite pas que la problématique de l'accès de l'énergie à un prix abordable passe au second plan, en particulier eu égard à la crise historique que traverse la Wallonie depuis un peu plus d'un an.

Il considère que la précarité énergétique est une problématique transversale dont la charge incombe à plusieurs ni-

veaux de pouvoir. Cependant, à situation exceptionnelle, il pense que des mesures exceptionnelles doivent être prises pour protéger les citoyens. Il estime que des réponses structurelles aux dysfonctionnements du marché et en vue d'un plafonnement du prix de l'électricité doivent être prises aux échelons européen et fédéral.

Il plaide pour la mise en place d'une fourniture de base universelle en matière d'énergie.

Il souligne qu'il a été décidé de mettre en place et de prolonger l'effectivité du statut de client protégé conjoncturel qui permet notamment à ses bénéficiaires d'être fournis en énergie au tarif social. Il demande quelle enveloppe est mise à disposition des centres publics d'action sociale (CPAS) en Wallonie, quel montant peut déjà être utilisé et est prévu pour 2023. Il souhaite également savoir si le montant sera réalloué et réadapté.

Il se demande aussi si les soutiens accordés aux producteurs inframarginaux n'ont pas été excessifs. Il souhaite que M. le Ministre puisse présenter un état des lieux concernant la rénovation du bâti ainsi que le rythme de rénovation en vue d'atteindre l'objectif de 3% de rénovation par an. Il relève que 18 millions d'euros sont prévus pour financer la nouvelle réforme et l'octroi de crédits et des prises de participation. Il demande des précisions sur le transfert de capitaux à destination d'autres secteurs et ce qui a été demandé dans le cadre des négociations.

Il souligne qu'en l'état, seuls 16% des Belges ont effectué des travaux afin de réduire leur consommation d'énergie. Pour encourager la population à rénover davantage, il pense qu'il faut permettre un retour rapide notamment sur l'investissement de sorte à lever au maximum les contraintes.

Il demande, d'une manière générale, ce qui est fait pour simplifier les primes et assurer un traitement plus rapide des demandes par l'administration. Il s'interroge également sur la coordination avec le Ministre Collignon.

Concernant les primes à l'isolation des toits, il constate qu'il existe toujours des dépenses fiscales, c'est-à-dire des non-recettes fiscales, qui viennent en réduction des additionnels régionaux de l'impôt des personnes physiques. Il subsiste donc une dépense d'environ 5 millions d'euros pour l'isolation des toits alors qu'il existe des primes à l'isolation. Il souhaite connaître l'avis de M. le Ministre sur le sujet et demande s'il y a-t-il pas lieu de rationaliser la politique menée en la matière.

Il rappelle qu'un accord au niveau belge est intervenu sur le partage des recettes issues de la vente des droits d'émission et demande comment M. le Ministre compte affecter les moyens dont dispsoe la Wallonie.

M. Schonbrodt fait observer le prix de l'énergie à l'achat dépasse en Belgique 403 euros le mégawattheure, soit le niveau le plus élevé depuis la mi-septembre. L'angle principal du budget examiné est la crise terrible dans laquelle se trouve la Wallonie. Il souligne que de plus en plus de familles sont dans la difficulté et qu'une réponse rapide, entière et de grande ampleur doit être approtée. Paradoxalement, face à ce besoin social, il lui semble qu'il existe plusieurs fonds qui sont mobilisables. En l'occurrence, le fonds Kyoto est assez important puisqu'il contient 845 millions d'euros et le fonds énergie représente 73 millions d'euros.

Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'il est d'usage de faire pression sur les travailleurs pour les inciter à réaliser des efforts mais, à côté de cela, une série d'entreprises préfèrent acheter des droits d'émission de CO_2 plutôt que de faire une transition énergétique.

Il remarque de plus que le fonds énergie est principalement alimenté par un prélèvement sur la facture qualifié de « redevance raccordement ». Il souligne qu'il s'agit d'une somme importante puisque les deux fonds représentent 920 millions d'euros.

Il ne relève pas, dans le projet de budget, d'aides directes pour aider l'ensemble des familles à traverser la crise énergétique.

Il estime que l'ampleur de l'inflation aboutit à ce que les primes mobilisées au travers de dispositifs tels que Ecopack et Rénopack ne sont suffisantes.

Il souhaite savoir si M. le Ministre a prévu 720 ou 750 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation énergétique du bâti. Il a le sentiment que de nombreuses mesures sont annoncées mais que peu d'aides directes pour les familles seront accordées.

Il relève que le Bureau fédéral du Plan a estimé que l'inflation atteindrait 9,5% et 5,4% en 2022 et 2023. Il lui semble donc que tout ce qui n'est pas augmenté diminue, notamment concernant la politique cyclable, l'entretien des voies d'eau et le dragage ainsi que la sécurisation, l'aménagement, l'équipement, la rénovation, le reconditionnement et la réhabilitation à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques. Il s'en étonne puisque les inondations de juillet 2021 ont démontré que certains barrages ont connu des pannes importantes et que le Parlement a adopté des recommandations à ce sujet. Il s'interroge sur l'utilité de lancer des études si des moyens budgétaires conséquents ne sont pas mobilisés pour réaliser les travaux utiles.

M. Matagne demande, concernant l'ensemble des provisions, qui forment un peu plus de 12% du budget de M. le Ministre, comment il a été décidé de fixer un tel niveau de non-attribution de ces moyens. Il souhaite savoir pourquoi M. le Ministre se contente d'enveloppes très globales qui forment, pour les parlementaires, une vision très opaque du budget.

Il relève qu'à propos du réseau transeuropéen de transports mentionné par la Cour des comptes, le représentant de la Cour a indiqué que le budget de M. le Ministre était insuffisant par rapport au plan 2023-2027. Il aimerait savoir si cela peut mettre le plan en danger, ou bien s'il a été possible de répartir l'effort pour répondre aux différentes

contraintes budgétaires.

En matière d'économie structurelle, il souligne que M. le Ministre a fait état pour ses matières d'un montant de 22,45 millions d'euros. Il observe un étalement des travaux d'infrastructures et aimerait savoir en quoi cet étalement de travaux est une économie structurelle. Il estime qu'à part ralentir les investissements, il n'y a pas d'économie structurelle.

Il s'étonne que M. le Ministre ne mentionne plus le budget base zéro alors que des leviers de budget base zéro ont été approuvés par le Gouvernement. Il souhaite connaître l'analyse de M. le Ministre à ce sujet. Il précise que dans des observations, la Cour des comptes assure que la volonté affichée par le Gouvernement de mettre en oeuvre le processus budget base zéro n'a pas encore eu d'impact significatif dans l'élaboration des propositions budgétaires 2023, alors que les premiers effets étaient attendus dès le budget 2021.

Concernant le PRW, il indique être étonné du nombre d'abandons de projets, de révisions ou de reports décidés. Il estime cela déplorable, surtout en matière de rénovations qui permettraient de limiter les inondations via le projet « Rénover et améliorer les bassins d'orage du réseau routier pour lutter contre les inondations et protéger l'environnement », qui représentait un peu plus de 15 millions d'euros et qui a été abandonné. Il demande pourquoi dès lors que des experts ont indiqué que les risques d'inondations vont se multiplier.

Il ne comprend pas pourquoi M. le Ministre ne suit pas le plan stratégique établi en suite de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie. Il remarque dans ce cadre que le soutien à la mise en place d'une télégestion des ouvrages d'art et des écluses est reporté, que la rénovation et l'amélioration des bassins d'orage sont abandonnées et que le lancement d'une étude et l'éventuelle rénovation des ouvrages dans le cadre du Plan de lutte contre les inondations sont reportés.

Pour ce qui concerne la mobilité et les bornes de rechargement, il remarque qu'un budget de 15 millions d'euros a été mobilisé ce qui, selon lui, démontre les carences au niveau du réseau de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO).

Il demande des précisions sur les mobipôles qui seraient financés via le PIMACI et donc via les communes. Il souhaite savoir si les communes ou la Région assureront finalement le financement des mobipôles.

Concernant l'énergie, il estime que le budget n'est pas assez lisible et qu'il n'est pas facile d'identifier les différentes lignes budgétaires affectées au financement des mesures exceptionnelles prises dans ce cadre par le Gouvernement. Il y voit une difficulté pour les parlementaires d'effectuer efficacement leur travail.

Il demande comment le Gouvernement entend s'assurer que les citoyens peuvent avoir confiance dans le monde politique concernant la contribution exceptionnelle des gestionnaires de réseau de distribution annoncée.

M. Douette estime que d'une manière globale, la lisibilité du budget est assez complexe. Il s'étonne du montant des recettes de 2023 qui semblent exploser par rapport à 2022 alors que le montant inscrit en 2022 était identique à celui de 2021. Il relève également que lors des ajustements budgétaires précédents, beaucoup de modifications concernant les recettes sont intervenues. Il demande si M. le ministre peut cette fois assurer qu'il sagit des bons chiffres au niveau des recettes.

Il s'étonne, pour ce qui concerne le fond Kyoto, que des recettes prévues en 2021 et 2022 soient affectées à l'année 2023.

Il lui semble que d'une manière générale concernant les dépenses, la Région est confrontée à deux défis qui sont la maîtrise des dépenses et d'assurer que l'affectation des dépenses permet d'être efficient afin d'éviter de continuer à endetter la Wallonie.

Il souligne que M. le Ministre a dû effectuer des efforts pour réduire certaines dépenses mais il indique ne pas avoir pu identifier les postes budgétaires où cet effort a été réalisé. Il demande à M. le Ministre de l'éclairer à ce sujet.

L'intervenant relève que de nombreux projets sont portés par le Gouvernement et que de nombreux moyens y sont affectés et souhaite que M. le Ministre puisse présenter certains d'entre eux.

En matière climatique, il souligne qu'un plan lié à un processus de consultation citoyenne a été initié par M. le Ministre mais qu'il n'a pas encore été examiné par le Gouvernement. Il demande à M. le Ministre quand ce plan pourra être finalisé et examiné par le Gouvernement et quels montants sont prévus pour le financer.

Il demande également à M. le Ministre de présenter la ventilation du fonds Kyoto afin de pouvoir identifier les programmes qui seront financés au travers de ce fonds.

Il souhaite que M. le Ministre précise les mesures qui seront implémentées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

Il s'interroge sur l'état d'avancement des arrêtés du Gouvernement concernant le déploiement des communautés d'énergie renouvelable et la hauteur des montants affectés à ce déploiement. Il demande également s'il est prévu d'accompagner les porteurs de projet.

Il s'étonne de ne pas avoir entendu parler de l'amélioration du réseau électrique eu égard au nombre élevé de projets électriques tels que la production d'électricité locale et le déploiement de bornes de rechargement. Il souligne que de

tels projets sont permis par des centrales nucléaires et que le réseau ne semble prêt pour tenir compte des évolutions en termes de production et de consommation, notamment en lien avec les *prosumers* et l'activité des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD).

Il considère qu'il serait intéressant de disposer d'un réseau électrique structuré afin de lutter contre la précarité énergétique et de s'assurer que le coût de l'électricité soit abordable. Il plaide pour qu'une partie du fonds Kyoto puisse être mobilisé afin d'encourager le développement de batteries de stockage. Il insiste sur le fait qu'actuellement la plupart des fournisseurs doivent acheter l'électricité à l'étranger.

Il demande si des moyens suffisants sont prévus pour accompagner les GRD et les communes dans la mise au point d'un réseau électrique efficace et notamment en matière de développement des bornes de rechargement pour véhicules électriques.

À propos de la mobilité, il remarque que de nombreuses communes doivent reporter la mise en oeuvre de leur Plan d'investissement communal (PIC) et souhaite savoir si le projet de budget tient compte de report de certains projets en la matière.

Il se réjouit de la mise en place d'un droit de tirage pour les communes en matière de mobilité douce dès lors que cela permettra de renforcer la prévisibilité et de travailler sur un projet global. Il demande des précisions sur le montant global qui sera mobilisé à cet effet.

Mme Mathieux relève que 48,767 millions d'euros sont prévus pour l'achat de bus et 26,3 millions d'euros supplémentaires pour le renforcement de l'offre de transport public. Elle précise qu'il s'agit d'un investissement revu et adapté à l'indice des prix de consommation de 1% par an. Elle comprend que l'axe prioritaire concerne le verdissement du matériel roulant qui consiste à remplacer les bus plus anciens par des bus hybrides et que le PRW Prévoit également l'acquisition de bus électriques. Elle demande si M. le Ministre peut le confirmer.

Par ailleurs, elle souligne que cinq nouvelles lignes express sont annoncées pour la fin 2024 et demande comment M. le Ministre compte axer sa politique de renforcement de l'offre des TEC en tenant compte de la saturation en fin de journée de certaines lignes.

Elle demande des précisions sur les projets financés dans le cadre du PRW qui prévoit 15 millions d'euros dans le développement de l'offre de transport en commun.

Elle fait part de pénuries de chauffeurs concernant la ligne des TEC 69 et s'inquiète de l'attractivité des conditions de travail au Grand-Duché de Luxembourg qui aboutit à ce que le personnel des TEC peut être tenté d'y travailler en lieu et place de la Wallonie.

M. Crucke remarque que la problématique du climat fait l'objet d'une certaine judiciarisation compte tenu du nombre d'actions en justice introduites en France, aux Pays-Bas et en Flandre. Il souhaite connaître l'avis de M. le Ministre sur les premières conclusions de la Cour d'appel de Bruxelles en lien avec « l'affaire Climat ». Il demande ce que le Gouvernement a demandé à ses conseils dans le cadre de cette affaire. Il demande aussi si l'objectif de réduction des gaz à effet de serre est conforme aux objectifs fixés dans le cadre de la dernière Conférence des parties (COP) puisque les requérants plaident pour l'atteinte d'une réduction de 65%.

En matière de stockage et de captation du CO_2 en Wallonie, il observe que le cadre décrétal en vigueur est incomplet. Il demande ce qui est entendu par les termes de « clusters locaux » visés dans le plan élaboré dans ce cadre et quels sont les moyens budgétaires mobilisés en 2023.

Il s'interroge également sur l'état de la coordination entre les entités régionales et l'Autorité fédérale puisque la mer du Nord sera impliquée dans le plan précité.

Il demande des précisions sur la manière dont la Wallonie participe à l'*Innovation Fund* porté par la Commission européenne.

Il souhaite savoir si les accords de branche conclus en Wallonie s'inscrivent dans la même logique que celle poursuivie par M. Macron, Président de la République française, qui préconise que les acteurs industriels les pollueurs doivent montrer l'exemple concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il demande également si un dialogue a lieu pour identifier les acteurs les plus émetteurs de CO_2 et s'il existe une cartographie. Le cas échéant, il souhaite savoir s'il est prévu de travailler sur ce point en 2023.

Concernant la problématique du *carbon farming*, il s'interroge sur l'implication de la Wallonie et demande quelle est la trajectoire suivie et comment M. le Ministre compte évoluer.

Il souhaite savoir quel modèle suit la Région pour pouvoir attribuer au dérèglement climatique un événement climatique qui apparaît sortir de l'ordinaire et pour quelle raison ce modèle particulier est suivi. Il demande s'il existe une méthodologie et si l'ensemble des entités belges compétentes s'inscrivent dans la même logique.

Il souligne que la Wallonie accuse un certain retard en matière de déploiement de compteurs intelligents par rapport aux Pays-Bas et à la France et demande si M. le Ministre considère qu'il est nécessaire d'amplifier ce déploiement et, le cas échéant, quels moyens sont mobilisés dans ce cadre.

Il partage l'idée que la Wallonie dispose d'un énorme potentiel en matière de développement de biométhanisation ce qui permettrait de disposer de gaz vert et de créer des emplois. Il fait part d'un témoignage d'un producteur assu-

rant qu'il manque un cadre en la matière. Il demande de quelle manière il est possible de légiférer sur ce point. Il s'interroge sur les financements prévus pour ce faire et sur la coordination des Ministres compétents.

Il souhaite savoir comment les entités compétentes travaillent ensemble afin de faciliter l'acquisition, en termes de coûts, de véhicules électriques. Il lui semble en effet qu'il s'agit d'un préalable important afin de permettre d'électrifier le parc automobile wallon.

L'orateur demande comment le Gouvernement entend tenir compte, pour l'année 2023, de l'accord intervenu au niveau européen le 8 novembre 2022 pour exiger la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans certains secteurs. Il souhaite savoir s'il est envisagé de mobiliser davantage le fonds Kyoto pour ce faire.

Il souhaite savoir pourquoi il n'est pas possible payer les titres de transport des TEC avec des écochèques. Il lui semble en effet que les TEC s'y était opposé en 2018 et demande si leur position a évolué depuis lors à ce sujet.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre déclare qu'il est prévu de mettre oeuvre le PRW ainsi que de nombreux projets décidés à l'entame de la législature, notamment le PIMPT et le Plan de relance et de résilience.

Il souligne pour ce qui concerne l'OTW que les montants cités par M. Florent traduisent la volonté de mettre en oeuvre les décisions prises au début de la législature.

Il précise qu'un bureau d'études a été désigné concernant la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS) à Mons.

Il indique qu'un dépôt de permis a été déposé en vue de l'extension du métro léger de Charleroi et qu'une attribution de marché est prévue pour mai 2023.

Concernant l'extension du tram de Liège, il souligne qu'un permis a également été déposé et un entrepreneur devrait être désigné pour juin 2023 pour la partie nord et décembre 2023 pour la partie sud. Il assure que les travaux se poursuivent sur le chantier du tram et qu'il est toujours prévu d'aboutir à une circulation du tram en avril 2024 en tenant compte des périodes de test pour la sécurité. Il précise à M. Schonbrodt que 720 et non 750 millions sont prévus au travers du PRW.

Il fait observer, pour ce qui concerne les aménagements cyclables, que des montants très importants sont mobilisés. Il rappelle que 210 millions d'euros sont prévus pour le mécanisme du droit de tirage pour 2023. Par ailleurs, 46 millions sont affectés pour l'appel PIMACI, 8 millions pour les investissements RAVeL, 26,5 millions pour les modes actifs au niveau du PIMPT et 18,5 millions d'euros pour les cyclostrades concernant les investissements repris dans le PRW. Cela représente une somme totale de presque 100 millions d'euros pour les infrastructures cyclables.

Pour ce qui concerne les investissements au niveau de l'OTW, des moyens importants sont mobilisés pour réaliser des investissements structurants dans les villes et des budgets spécifiques sont prévus pour les achats de bus à hauteur de 48 millions d'euros, et 26 millions d'euros pour les renforcements de lignes. Pour ce qui concerne les bus électriques, ce ne sont pas des livraisons en 2023, mais bien en 2024. Ce sont des décisions prises au niveau du conseil d'administration de l'OTW.

À propos de la pénurie de conducteurs, il fait état d'une véritable difficulté qui n'est pas propre à la Wallonie. Afin de pallier cette difficulté, une campagne de communication a été lancée pour attirer davantage de candidats et valoriser le métier en collaboration avec les Ministres De Bue et Morreale. En outre, une coopération spécifique a lieu avec les communes et les provinces. Il précise qu'est prévu un budget spécifique de 1,5 million d'euros pour une indexation exceptionnelle du secteur.

Concernant la question du fonds Kyoto, il rappelle qu'il s'agit d'un fonds qui vise à financer des actions climatiques conformément à la législation européenne et en lien avec le produit de la vente au niveau européen de la mise aux enchères des quotas de CO_2 par les entreprises. Il insiste sur les délais contraignants imposés par le cadre belge et précise à M. Douette que le ressources ne seront disponibles qu'ensuite de la conclusion de l'accord de coopération en 2023. Par ailleurs, il souligne que le travail concernant la répartition des codes 8 et des non-codes 8 se poursuit et que le Gouvernement mobilise aussi les codes 8 en travail avec les entreprises et en travail de prêt.

Au sujet précisément des efforts structurels, il précise que cela concerne 22,5 millions d'euros pour ses compétences sur les 250 millions d'euros de l'ensemble du Gouvernement. Cela est notamment permis par :

– une réduction des annuités au niveau de Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) de 8,5 millions d'euros;

– une nouvelle recette du *wait in motion*, c'est-à-dire le système de pesage des camions et d'infractions;

– une réduction des frais de fonctionnement du Service public de Wallonie pour 0,9 million d'euros.

Concernant la question de M. Matagne sur les efforts structurels et les reports d'investissements, il souligne que l'étalement n'est peut-être pas la bonne expression, mais il s'agit d'un effort structurel parce qu'il revient à réduire la base annuelle structurelle pour les travaux, en dehors des financements exceptionnels.

Pour ce qui concerne la question des recettes de titre de transport et de la situation postérieure à la crise sanitaire de la Covid-19, il indique qu'en l'état une fréquention de 95% par rapport à la période avant la crise est observée. Il est

vrai que l'OTW a toujours une moindre recette en raison de cette diminution de fréquentation mais elle se résorbe progressivement bien que le niveau constaté auparavant pas encore totalement récupéré.

Il précise que la moindre recette liée à la gratuité est également compensée ainsi que prévu initialement.

Il attire l'attention des commissaires sur le fait que les tarifs n'ont pas été indexés ce qui représente en avantage supplémentaires pour les usagers par rapport au contrat de service public de l'OTW.

Concernant la lisibilité du budget il souligne que c'est une observation générale de la Cour des comptes qui vise l'ensemble des documents des membres du Gouvernement et donc pas uniquement son exposé particulier.

Il souligne que la volonté est de maintenir une dynamique d'investissement et de s'adapter à la réalité et à l'évolution des coûts de certains projets. Il précise que la mise en oeuvre du budget sera accompagnée de discussions régulières avec l'administration et les acteurs concernés conformément à la dynamique participative prévue par le PRW.

Pour ce qui concerne les communautés d'énergie, l'intervenant déclare que les arrêtés du Gouvernement seront finalisés pour le mois de janvier 2023. Il considère qu'il s'agit d'une méthode intéressante pour permettre à différents acteurs d'échanger de l'énergie et que cela permet de dynamiser le système énergétique, de favoriser l'intégration de l'énergie renouvelable et d'élaborer de nouvelles formules de stockage et d'échange d'énergie. Un montant de 10 millions d'euros est prévu en 2023 et il s'agit d'un montant d'accompagnement des communautés. Ce qui est prévu via ce budget du PRW, c'est l'accompagnement de la création de 35 communautés d'énergie.

Il précise à M. Schonbrodt qu'en Wallonie, la plupart des entreprises ne suivent pas la logique d'achat de quotas pour compenser leurs propres émissions de gaz à effet de serre et restent dans une logique de décarbonation de leurs installations.

Il partage la volonté de M. Crucke d'adapter le cadre légal wallon existant, notamment pour ce qui concerne l'hydrogène et le dioxyde de carbone. Concernant l'hydrogène il s'agit d'une question de réseau de longues distances et d'infrastructures. Il précise que des discussions ont lieu avec l'autorité fédérale à ce sujet qui est compétent en premier lieu pour le transport. Il estime qu'il est important que la colonie soit interconnectée et pas uniquement vers la Flandre. À propos du dioxyde de carbone il s'agit d'une compétence strictement régionale et il confirme que le gouvernement entend travailler sur ce point en 2023. Il insiste sur le fait que le PRW prévoit le lancement de projets locaux concernant le CO_2 et l'hydrogène en vue d'une expérimentation.

En ce qui concerne l'autre question de M. Crucke sur le dérèglement climatique et la question de l'attribution, il veut éviter de tomber dans des approximations et rester sur une base scientifique. En l'état, c'est Institut royal météorologique qui dispose d'une approche statistique. Il plaide pour pouvoir disposer d'une analyse globale et étudier toutes les dimensions de ces phénomènes extrêmes afin de s'y préparer dans ces différentes dimensions telles que la santé, les infrastructures, la manière dont les pouvoirs locaux doivent accompagner les situations et les gestions de crise.

Il insiste sur le fait qu'il travaille régulièrement avec le Ministre Borsus afin de soutenir l'activité économique car de nombreux projets communs sont développés.

Il confirme que de nouveaux accords de branches sont prévus pour 2024 et que les échanges ont été positifs en Wallonie. Une réflexion approfondie du Gouvernement doit intervenir afin d'examiner l'intervention de l'ensemble des services, outils économiques, de l'administration et des acteurs concernés.

Il rappelle que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 est plus ambitieux que les obligations prévues au niveau de l'Union européenne. En cas de non-respect des ambitions européennes, des astreintes pourraient être infligées à la Wallonie.

Concernant « l'affaire Climat » évoquée par M. Crucke, il précise qu'il ne dispose pas encore des conclusions au niveau de la Wallonie mais que les premières seront connues en janvier. Il indique qu'il est encore nécessaire d'affiner la ligne. Il lui semble que les conclusions ne devraient pas changer l'objectif belge.

Toujours en matière climatique, il indique à M. Douette que des discussions sont en cours au sein du Gouvernement concernant la hauteur des moyens à mobiliser tout au long de la législature. Il précise que des moyens importants sont déjà prévus au travers du PRW notamment. Il insiste sur le fait que des recettes importantes restent affectées au fond Kyoto.

Il tient à rassurer M. Crucke sur le fait que tous les engagements de la Wallonie pour le projet Seine-Escaut seront respectés. Il est prévu de s'engager pour les années ultérieures à 2023 lorsque l'appel en vigueur sera terminé.

À propos des questions relatives au statut de client protégé conjoncturel et les montants qui sont affectés il rappelle qu'un avancement vers les GRD de 10 millions d'euros et toujours prévu et qu'elle n'a pas encore été totalement consommée. Il précise qu'un dialogue avec les CPAS est en cours afin de toucher les personnes les plus défavorisées et les aider à payer leurs factures. D'une manière générale, il constate une utilisation plus importante de ces fonds.

Pour ce qui concerne les dispositifs Écopack et Rénopack, il déclaré que la volonté est de doubler la production et que cela est prévu au travers la mobilisation de différentes lignes budgétaires notamment liées au PRW et au fond Kyoto.

Au niveau de la provision « Relance et résilience », il indique qu'un montant de 181,6 millions d'euros en crédits d'engagement est prévu et 11,5 millions d'euros ont déjà été engagés sur deux éléments afin de favoriser la mobilité

durable et de financer les primes vélos. Au total, cela représente un montant de 193 millions d'euros, mais les 181 millions d'euros restent à ce stade toujours sur la provision pour pouvoir les transférer progressivement au niveau des différentes lignes budgétaires.

Pour ce qui concerne la réalisation du PMIPT, le Gouvernement a concrétisé en 2022 de nombreux dossiers qui ont renforcé les résultats enregistrés précédemment. D'une manière générale, il lui semble qu'environ 70% des projets ont été implémentés.

Il confirme que les différents crédits mobilisés aboutissent à ce que plus de 20 euros par habitant sont consacrés à l'encouragement et renforcement de l'usage du vélo en Wallonie.

Il souligne que concernant la CRM, un travail de révision du cadre décrétal est en cours d'analyse et sera finalisé en 2023. L'objectif du Gouvernement n'est pas de supprimer l'outil en place mais de l'adapter.

Il partage l'idée qu'il est important de pouvoir moderniser le réseau électrique et que cela dépend de l'investissement des GRD vérifiés par la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE). Il indique qu'il est évident que le Gouvernement souhaite encourager l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau et qu'il est important d'orienter les investissements des acteurs à cet effet. D'une manière générale, un équilibre doit être trouvé pour moderniser le réseau sans surdimensionner certains tronçons et éviter des coûts trop élevés.

Il déclare que le déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques obéit à des contraintes similaires et qu'il faut combler le retard accumulé. Il ne souhaite pas qu'un investissement démesuré soit observé à certains endroits.

Pour ce qui concerne la récupération des surprofits, la législation fédérale fait l'objet d'un examen au niveau du CODECO. Dans ce cadre, le Gouvernement a veillé à ce que ce mécanisme fédéral ne puisse pas capter les subsides wallons de sorte à éviter que la Wallonie subventionne des énergies renouvelables qui n'ont pas besoin de l'être. Par ailleurs, un projet de décret sera prochainement déposé au Parlement visant à récupérer le soutien excessif au mécanisme lié aux certificats verts. La volonté est de se concentrer sur les gros producteurs.

Quant à la préoccupation de M. Léonard sur le taux de rénovation du bâti par an, il déclare que les résultats observés ne sont pas suffisants et que le Gouvernement travaille pour lancer une dynamique d'accélération et de massification de rénovation. Il comprend qu'il est difficile pour les ménages et entreprises de faire face à la crise liée à l'augmentation des prix de l'énergie. Il lui semble toutefois que les crises encourues devraient aboutir à un renforcement de la demande de rénovation.

Il estime qu'il faut faire en sorte que tous les ménages puissent être accompagnés car il serait inacceptable que les personnes qui sont en situation plus précaire soient dans l'impossibilité de rénover leur propre logement si elles sont propriétaires ou de disposer d'un logement rénové si elles sont locataires.

Concernant le Plan Air Climat Énergie (PACE) 2030, il considère que comme dans les autres régions et pays, la question du phasage de l'évolution du parc de logements, avec des normes en fonction du bâti loué et vendu, et avec des obligations de rénovation, se pose et nécessite différents arbitrages, mais elle doit s'organiser dans le temps. Il lui semble que cela sera un facteur de stabilisation pour le secteur, car il donne une perspective très forte pour au moins dix ans. Il partage l'idée qu'une montée en puissance est possible et il travaille avec le Ministre Collignon à ce sujet.

Il confirme qu'il est bien prévu de poursuivre et renforcer les travaux de dragage en 2023.

Il précise qu'a été établi un calendrier de priorités des actions à mettre en oeuvre selon les recommandations formulées en suite des travaux de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie.

En matière de bassins d'orage, 26 millions d'euros ont déjà été versés à la SOFICO et d'autres moyens sont prévus dans le cadre du PMIPT.

Concernant les mobipôles il indique qu'il convient de distinguer, d'une part, les mobipôles régionaux en lien avec la SOFICO et, d'autre part, les mobipôles communaux, au travers du droit de tirage lié au PIMACI. Ce sont deux choses complémentaires qui visent à atteindre le même objectif de mailler le territoire en termes d'intermodalité.

Pour ce qui concerne la question des tarifs des GRD, le Gouvernement a bien pris connaissance de la position d'ORES. Il indique toutefois que le travail d'analyse n'est pas terminé. Il plaide pour que tous les efforts soient réalisés en vue de réduire la facture énergétique des ménages. Il indique que le Gouvernement a demandé à la CWaPE d'analyser la situation avec les GRD et d'objectiver les différentes situations. Il rappelle qu'il convient de tenir de la méthodologie tarifaire.

Il souligne qu'au début du mois de décembre 2022 a été inauguré le doublement de la capacité d'interconnexion électrique avec la France. Il précise qu'en l'état, le nombre de centrales nucléaires à l'arrêt en France risque d'entraîner des difficultés au cours des prochains mois. Il estime qu'il est important de pouvoir disposer d'interconnexions internationales et qu'il s'agit d'une autre manière globale d'investir dans le réseau. Les différentes dimensions d'investissement à différents niveaux doivent se compléter afin d'aboutir à un équilibre en termes de fourniture d'électricité à moindre coût à l'ensemble de la population.

Concernant spécifiquement les compteurs communicants, il souligne qu'il constate une certaine suspicion vis-à-vis de ce type de compteurs et qu'il est donc important de travailler sur la sensibilisation. Il précise que c'est difficile

compte tenu du contexte de crise énergétique et qu'il convient de tenir compte des spécificités de chaque acteur, en ce compris des *prosumer*. Il insiste sur le fait que beaucoup ont intérêt à placer des compteurs communicants et qu'il convient de lancer une dynamique énergétique en lien avec les différents outils disponibles, notamment les communautés d'énergie renouvelable.

À propos de l'inflation, il indique que toutes les dépenses ne font pas l'objet d'une inflation. Il précise en effet qu'en technique budgétaire, des réévaluations sont réalisées à intervalle régulier et des indexations automatiques peuvent intervenir, en particulier des salaires et de différents mécanismes mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble du budget. Cela étant, en tenant compte de l'évolution des taux et des paramètres macroéconomiques, une provision pour les surcoûts énergétiques a été mise en place au sein des crédits du Ministre Dolimont. Concernant les paramètres du Bureau fédéral du Plan du 6 septembre 2022, est évoquée une augmentation de 6,55% pour 2023. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'OTW, est appliqué un taux de 9,36% ainsi que prévu par le contrat de service public.

À propos de l'interrogation de M. Matagne sur le bassin d'orage, il assure que le projet qu'il évoque pourra être financé et les adaptations prévues ne mettront pas en péril les projets. Il le confirme précisément pour ce qui concerne le bassin d'orage de la Sambre.

D'une manière plus générale, il affirme qu'il n'a pas été décidé de supprimer un grand nombre de projets et seuls quelques petits projets ont été abandonnés. Sont prévues surtout des réductions à différents endroits puisque des montants très conséquents sont prévus. Parfois, il y a eu des retards aussi dans la mise en oeuvre des projets pour toute sorte de raisons, pas forcément propres au Gouvernement ou à l'administration, mais aussi aux acteurs extérieurs, aux marchés, et cetera. Il y a eu parfois des réductions de curseurs de certains projets, mais il n'y a pas de projet structurant qui a été abandonné dans mes compétences.

Il souligne que dans le cadre des réunions du CODECO sont examinés plusieurs points à l'ordre du jour tels que l'hydrogène, le *burden sharing* et le plafonnement du prix du gaz. Il indique que le regret principal est surtout que l'Europe n'a pas été aussi loin que ce qui était espéré notamment au niveau du plafonnement du prix au niveau européen. Il précise que cette discussion continue de rester un travail et qu'il faut avancer en fonction du cadre tel qu'il est disponible.

Il confirme qu'interviendra une évaluation des guichets d'énergie afin d'avoir une vision homogène, harmonisée et consolidée des différents interlocuteurs vers les citoyens. Un travail de consolidation et de simplification des informations est en cours avec l'administration. Il souligne qu'il s'agit d'un travail important qui n'est pas simple et partage l'idée que la question des assurances et de l'accompagnement est une vraie difficulté.

Concernant la question de Mme Mathieux sur la pénurie de chauffeurs sur la ligne 69, il indique qu'il n'y a pas spécialement plus de risques concernant cette ligne que sur une autre ligne. Il estime qu'il faut aussi mesurer que tous les parcours sont assurés alors qu'est observée une augmentation de 130% du nombre de voyageurs sur cette ligne depuis deux ans. Il déclare que d'une manière générale, la pénurie de chauffeurs est une vraie difficulté.

Sur les compteurs communicants, il insiste sur le fait que la volonté est de sensibiliser les citoyens bien que le libre choix puisse être respecté et d'éviter que les compteurs communicants ne se déploient n'importe comment. Il plaide pour encourager l'autoconsommation en temps réel afin de préserver l'équilibre du réseau et soutenir l'usage de batteries et la mutualisation de consommation.

Pour ce qui concerne l'attractivité des véhicules électriques, il partage la préoccupation de M. Crucke et souligne que le marché du véhicule électrique évolue fortement. Il relève que le nombre de tels véhicules va augmenter au cours des prochaines années et plus l'infrastructure va se développer, plus ce sera attractif, et les prix devraient baisser. Une dynamique doit se réaliser dans les prochaines années et il n'est pas possible pour le Gouvernement de prendre à sa charge une part du coût d'achat d'un véhicule électrique.

Pour ce qui concerne l'usage des écochèques dans les transports en commun de l'OTW sera possible en 2023, mais pour les écochèques électroniques uniquement.

LES RECETTES

DISPOSITIF

1. Questions et observations des membres

M. Florent estime que les dispositifs antérieurs quant à la rénovation du bâti étaient trop complexes ce qui peut expliquer le faible taux de rénovation par rapport aux objectifs fixés.

Il fait part de l'initiative « Corenove » qui permet, dans le bassin de Namur, un accompagnement des ménages afin de vérifier leurs revenus, leur bâti, les primes à leur disposition et les prêts à taux zéro réalisables, de manière à retirer la complexité administrative. Il lui semble que ce type d'initiative mériterait d'être généralisé pour permettre d'accélérer la rénovation et l'isolation du bâtiment.

Concernant l'adaptation du réseau, il partage l'opinion des membres sur l'enjeu majeur de l'électrification et la décentralisation. Il ne veut toutefois pas laisser croire que les GRD n'agissent pas sur ce point.

Il souligne qu'un travail est en cours de réalisation et qu'il est nécessaire de pouvoir diagnostiquer et d'établir un

cadastre de ce qui est en cours et de ce qui reste à faire.

Il insiste sur le fait que les GRD, ORES et RESA, sont en cours de rénovation de leur réseau et sont sans doute ceux qui connaissent le mieux l'état du réseau.

Il souligne également qu'un investissement important est prévu concernant l'OTW.

M. Douette se réjouit que M. Florent propose de s'inspirer de l'initiative « Corenove » dont il a déjà parlé en commission.

DIVISION ORGANIQUE 14 – MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

1. Questions et observations des membres

M. Matagne demande s'il est prévu de taxer les camions à zéro émission qui n'existent pas encore sur les routes wallonnes.

M. Schonbrodt s'interroge sur les transferts de revenus des unités d'administration publique à hauteur de 21 millions d'euros, et demande si la ventilation précise est connue et si le prélèvement de trésorerie s'ajoute aux coupes qui ont été prévues.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à M. Matagne que tout doit pouvoir être prévu même si ce n'est pas encore effectif.

Il précise à M. Schonbrodt que, pour ce qui concerne les 21 millions d'euros qu'il évoque, un effort de trésorerie est prévu pour 2023 et le montant de 21 millions correspond à l'effort de 2022, soit 17 millions reportés et additionnés à l'effort 2023 de 4 millions d'euros décidés à l'initial 2023.

LES DÉPENSES

DISPOSITIF

1. Questions et observations des membres

M. Matagne observe que l'article 50 se réfère aux subventions destinées à promouvoir l'image de la Région et à ses interventions en faveur des transports visant à améliorer la mobilité. Il aimerait savoir de quelle initiative ou de quelle action de promotion il s'agit. Il demande pourquoi il a été décidé de passer par cavalier budgétaire pour financer de tels projets.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre précise que l'article évoqué par M. Matagne est d'ordre général et vise à financer différents projets. Un article budgétaire est nécessaire afin de pallier l'absence de base décrétale extérieure.

DIVISION ORGANIQUE 10 – PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Programme 10.028 – Plan de relance de la Wallonie »

1. Questions et observations des membres

M. Douette remarque qu'une série de projets sont prévus avec des montants très importants et demande s'il existe une cartographie de ces projets.

Concernant l'article de base (AB) 61.09.41, il relève une différence entre les montants prévus. Il indique que parfois dans des tableaux, sont évoqués 2,9 millions d'euros alors que, dans l'article, on précise que c'est 9,7 millions d'euros, soit une différence de 7 millions d'euros.

M. Schonbrodt remarque que pour plusieurs articles, aucun euro n'est prévu et demande pourquoi, notamment pour ce qui concerne les guichets énergie.

Par rapport à l'article 63.14, il souligne que M. le Ministre a indiqué dans sa présentation qu'est prévu une économie concernant les aides UREBA. Il demande à M. le Ministre de repréciser ce montant.

À propos de l'article, 51.08, il demande s'il est envisagé de mobiliser de largent public pour soutenir des entreprises privées et, le cas échéant, souhaite connaître les montants précis prévus dans ce cadre.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre déclare que concernant la cartographie des projets, il existe un inventaire des projets prévus dans le cadre du PRW. Il souligne que de nombreuses adaptations ont dû être approtées notamment en lien avec les inondations de juillet 2021.

Pour les questions des aides UREBA, il précise à M. Schonbrodt, qu'il s'agit d'un effort structurel et qu'il est prévu l'intégration du solde des annuités « CRAC UREBA » 1 et 2, via le fond Kyoto, pour 9,8 millions d'euros, ce qui revient à transférer sur le fond Kyoto des interventions qui étaient prévues dans les AB classiques.

Pour la question des AB vides, il est nécessaire de créer les AB car c'est le réceptacle des transcodifications de visa et c'est simplement une question de techniques budgétaires.

Concernant la différence évoquée par M. Douette, il confirme qu'il s'agit d'une erreur technique et que le montant inscrit dans le tableau est le bon.

DIVISION ORGANIQUE 14 – MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Programme 14.045 – Transport urbain, interurbain et scolaire

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt relève que M. le Ministre a souligné que la fréquentation des bus des TEC étaient revenue presque à la même situation qu'avant la crise sanitaire. Il demande dès lors pourquoi 20 millions d'euros sont prévus pour compenser les pertes de recettes par l'OTW.

Il souligne que également que 10,9 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour la poursuite de l'instauration progressive de la gratuité pour certains usagers. Il demande si cela signifie que la quasi-gratuité ou la gratuité, sera élargie aux personnes ayant moins de 18 ans.

Mme Mathieux demande si le cadre régional global a pu être établi concernant l'AB 33.01.22 destiné à soutenir la coordination de la mobilité locale et la demande au niveau régional, et notamment le financement des missions confiées à la CRM.

À propos de l'AB 41.02.40, elle estime que ce poste important doit faire l'objet d'une attention particulière vu d'une part les difficultés de recrutement, malgré l'affichage publicitaire qui apparaît à ce sujet et le fait qu'encore aujourd'hui les enfants n'ont pas d'offre de transport scolaire.

Elle insiste aussi sur l'AB 41.08.40 qui consacre l'augmentation importante des crédits qui vont au-delà de la simple inflation. Elle souhaite savoir quel montant sera consacré au renforcement de l'offre en transports en commun au sein de cet article budgétaire.

Elle félicite M. le Ministre par rapport à l'AB 41.13.40 puisque les investissements lui semblent aller dans le bon sens.

Quant à l'AB 45.02.40, il souligne qu'il s'agit d'un dossier important et souhaite savoir comment est fixée la contribution wallonne.

Enfin, concernant l'AB 61.02.41, elle demande à M. le Ministre de faire le point sur l'ensemble des projets qui seront soutenus dans ce cadre et souhaite connaître la raison pour laquelle est constatée une diminution du crédit de liquidation en lien avec le métro léger de Charleroi.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique concernant la question de la prise en compte de la crise sanitaire au niveau de l'OTW, le Gouvernement a pu anticiper des besoins de 2023 via un montant de 20,455 millions d'euros octroyés via l'OTW. Il souligne y a eu beaucoup de problèmes à régler dans le budget 2023.

Pour ce qui concerne la quasi-gratuité, il n'est pas prévu pour le moment d'extension du système mais il clair qu'une vraie réflexion pourrait être utile puisqu'il y a une demande assez large qui s'exprime régulièrement.

En ce qui concerne la question de Mme Mathieux sur la CRM, il est bien prévu un décret début 2023, une base décrétale il pense que c'est nécessaire.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le métro léger, une économie de 800 000 euros est effectivement prévue depuis l'ajustement. Il s'agit d'une dotation qui rembourse des emprunts et les travaux ne sont pas du tout ralentis, mais les emprunts sont un peu plus étalés. Ils ont été revus et c'est cela qui se traduit dans la différence de montants.

Programme 14.049 – Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques – Construction et entretien du réseau

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt indique que dans ce programme qui concerne la construction et l'entretien du réseau, des routes et des cours d'eau, 20 millions d'euros en moins sont prévus. Cela l'interpelle parce que, par rapport à 2022, en plus de l'inflation, le Gouvernement fait le choix ici d'encore moins entretenir le réseau routier malgré son état très préoccupant.

Par ailleurs, il relève qu'après les inondations de 2021, il n'y a pas plus d'argent pour les voies hydrauliques malgré les moments difficiles vécus par les personnes sinistrées.

M. Matagne relève que l'article 12.16 concernant les dépenses de consommation énergétique reste stable à 10,4 millions alors que le prix de l'énergie a explosé. Il souhaite savoir pourquoi cet article n'augmentait pas avec la hausse énergétique. Il imagine que c'est peut-être en raison d'un contrat énergétique fixe mais, si tel est le cas, il demande quand le contrat arrivera à son terme.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique concernant les voies hydrauliques, qu'il est bien prévu des crédits dans le cadre du PRW, puisqu'un axe post-inondations a été créé et plusieurs investissements ont été prévus.

Il répond à M. Matagne que la difficulté est effectivement que le Gouvernement ne dispose pas encore de chiffrage précis, mais il est clair qu'il conviendra de prendre en compte une augmentation de la charge énergétique.

DIVISION ORGANIQUE 15 – AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Programme 15.062 – Prévention et protection : air, eau sol

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt demande où sont inscrits les 2 millions mobilisés pour le fonds « Pertes et préjudices ».

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre déclare s'agissant du financement climatique, 14 millions d'euros comprennent les 2 millions « Pertes et préjudices » qui se trouvent pour partie sur le fonds Kyoto et pour partie sur les autres subventions de l'Agence wallonne pour l'air et le climat (AWAC).

Programme 15.074 – Fonds budgétaire : fonds wallon Kyoto en matière de qualité de l'air et des changements climatiques

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt ne comprend pas pourquoi le montant de 845 millions d'euros affecté au fonds est mis de côté. Il relève que des règles européennes rendent difficile sa mobilisation mais une part importante peut tout de même être utilisée, notamment concernant les certificats verts. Cela permettrait d'intervenir utilement pour l'ensemble des ménages et travailleurs wallons.

M. Douette demande si le PACE 2030, pour lequel 140 millions d'euros affectés, sera mis en oeuvre de manière pluriannuelle.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre confirme à M. Douette que le travail sera mis en oeuvre encore au-delà de la législature et que les futures majorités auront des choix budgétaires à faire.

Il indique à M. Schonbrodt que s'agissant de l'usage du fonds Kyoto, il n'est pas possible d'engager 845 millions puisque des dépenses sont déjà engagées.

Il précise aussi que des moyens ont été accumulés sont ce fonds avec des recettes antérieures, ce qui est plus complexe puisque ces montants ont été comptabilisés dans la trésorerie et les fonds de la Région.

Il assure que son objectif est clairement que ce fonds soit utilisé de manière dynamique, année après année, en utilisant de nouvelles recettes chaque année et en les consacrant effectivement à la politique climatique.

DIVISION ORGANIQUE 16 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE

Programme 16.083 – Énergie

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt relève que sur l'article 31.01, sont prévus le chèque-énergie et le programme AMURE. Il observe que sont prévues une aide pour les petites et moyennes entreprises (PME) et pour les grandes entreprises au travers des accords de branche. Il veut savoir savoir quelle est la part prévue pour les PME et les indépendants et celle prévue pour les entreprises des accords de branche.

Il comprend qu'aucun montant n'est prévu pour soutenir le statut de client protégé conjoncturel et demande si cela porte le risque que les personnes concernées risquent de perdre leur statut. Il souhaite savoir si des financements seront prévus ultérieurement.

Il remarque que le Gouvernement prévoit de mener des discussions à l'échelon européen afin d'infléchir les règles budgétaires et demande quelles sont les chances d'aboutir.

M. Douette souhaite savoir, sur l'AB 53.02.10, si les montants prévus permettant de soutenir le rythme de 125 logements rénovés par jour.

Par ailleurs, concernant l'AB 63.02.21, il demande si cet article globalise les moyens affectés au programme UREBA.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre souligne que pour ce qui concerne le programme AMURE, il n'y a pas de répartition précise déterminée. Le souhait est d'aider le plus possible les petites entreprises. Des programmes d'accompagnement sont déployés dans ce sens avec les outils économiques et avec les secteurs.

Pour ce qui concerne le client protégé conjoncturel, il n'y a pas de budget en 2023. Il y a la provision qui existait, plus les 7 millions d'euros supplémentaires que nous avons identifiés en 2022. Il est possible que des moyens supplémentaires soient mobilisés en 2023 dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

Il indique que dans le cadre du reportage budgétaire du Gouvernement, il est tenu compte du fait que les personnes ont un statut accepté pour 12 mois. Ce statut ne leur sera pas supprimé après six mois.

Concernant les discussions au niveau européen, il fait observer que l'Union avait été compréhensive dans le cadre des crises que la Wallonie a déjà connues et souligne que de nombreux pays se trouvent dans la même situation. Il assure que des échanges se poursuivront à ce sujet.

Il indique à M. Douette qu'il ne peut pas donner le nombre précis de logements rénovés chaque jour car les flux évoluent en fonction du temps.

Il confirme que les articles en lien avec UREBA sont globalisés et que cela ne pose pas de problème en soi.

Il indique à M. Schonbrodt qu'il est très attentif à la situation des petites entreprises.

Programme 16.089 – Fonds budgétaire : Fonds énergie

1. Questions et observations des membres

M. Schonbrodt observe que pour 2023, 72,9 millions d'euros sont disponibles et demande pourquoi les dépenses ne sont pas plus élevées notamment pour soutenir le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE) et les guichets énergie.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique que ce choix s'explique par la nécessité de préserver un équilibre global au niveau des dépenses décidées par le Gouvernement de sorte à tenir compte du SEC.

Programme 16.090 – Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif écopack et rénopack – Marshall 4.0 – Axe IV – Mesure IV.1.2)

1. Questions et observations des membres

M. Douette souhaite obtenir la liste des différents types de projets qui seront soutenus dans le cadre des dispostifs Ecopack et Rénopack.

M. Schonbrodt relève une différence de solde entre le solde du fonds organique au 31 décembre 2022 qui est à 40 millions d'euros et qui, au 1er janvier 2023, saute à 45 millions d'euros. Il demande d'où proviennent les 5 millions d'euros de différence.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à M. Schonbrodt que la différence qu'il évoque est simplement la différence entre la prévision et la réalité puisent que les 40,824 millions d'euros correspondent à la prévision dans le budget 2022 d'où en serait le fonds à la fin de l'année et il restait dans le fonds 45,363 millions d'euros.

NOTE DE GENRE

1. Questions et observations des membres

M. Matagne demande où en est la décision de mise en oeuvre de l'éclairage pour les petits tronçons du RAVeL.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique qu'une expérience pilote a été lancée concernant un tronçon situé en région liégeoise à hauteur de 125 000 euros.

VII. VOTE

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.

VIII. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
O. BIERIN

Le Président,
A. HERMANT